

États financiers du

**PARTENARIAT CANADIEN POUR LE  
RÉTABLISSEMENT DE L'AVC DE LA  
FONDATION DES MALADIES DU  
CŒUR**

Et Rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs du Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC de la Fondation des maladies du cœur

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC de la Fondation des maladies du cœur (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.n.l./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

21 septembre 2020

# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

État de la situation financière

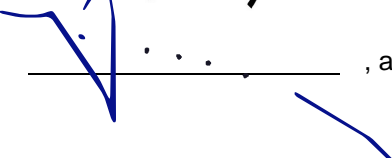
Au 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 759 348 \$	1 923 499 \$
Débiteurs	86 674	154 446
Sommes à recevoir de la Fondation des maladies du cœur (note 2)	500 564	564
Charges payées d'avance	8 109	13 506
Avances aux institutions membres	735 091	530 278
	<b>3 089 786 \$</b>	<b>2 622 293 \$</b>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 319 016 \$	1 001 642 \$
Apports reportés	740 092	605 280
Subventions reportés	50 000	56 363
	<b>2 109 108</b>	<b>1 663 285</b>
Actif net		
Actif net non affecté	980 678	959 008
Engagements (note 4) Impact de la pandémie de COVID-19 (note 6)		
	<b>3 089 786 \$</b>	<b>2 622 293 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Cotisations des organismes membres	3 071 049 \$	2 830 904 \$
Cotisations de la Fondation des maladies du cœur de l'Ontario (note 2)	2 000 000	2 067 854
Subventions de recherche	77 396	147 936
Divers	72 131	50 860
	5 220 576	5 097 554
<b>Charges</b>		
Dépenses de recherche		
Chercheurs scientifiques	1 280 567	1 303 818
Personnel technique de recherche	887 925	883 658
Tribune de recherche	272 396	671 936
Prix catalyseur coopératifs	—	399 201
Bourses de recherche	798 097	—
Fonds de démarrage pour les nouveaux chercheurs	163 643	379 195
Chercheurs stagiaires	252 276	178 721
Bourses de stagiaires	22 813	165 632
Fournitures de recherche et services	163 868	134 774
Financement de l'équipement pour les sites	305 123	—
	4 146 708	4 116 935
Dépenses de programmes		
Application des connaissances	273 441	299 326
Assemblée scientifique annuelle	13 525	24 894
Programme de stagiaires	31 879	23 467
	318 845	347 687
Dépenses administratives		
Salaires	648 113	748 776
Réseautage et réunions	25 329	50 271
Communications	11 366	48 628
Honoraires professionnels	30 021	35 201
Dépenses de bureau	14 775	16 480
Déplacements	3 749	5 765
	733 353	905 121
<b>Total des charges</b>	<b>5 198 906</b>	<b>5 369 743</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>21 670 \$</b>	<b>(272 189) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# **PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	959 008 \$	1 231 197 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 670	(272 189)
Solde à la fin de l'exercice	980 678 \$	959 008 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 670 \$	(272 189)\$
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		
Sommes à recevoir de la Fondation des maladies du cœur	(500 000)	129 285
Débiteurs	67 772	(79 039)
Charges payées d'avance	5 397	14 130
Avances aux institutions membres	(204 813)	83 515
Créditeurs et charges à payer	317 374	25 594
Apports reportés	134 812	(83 513)
Subventions reportés	(6 363)	6 363
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	(164 151)	(175 854)
Diminution de la trésorerie	(164 151)	(175 854)
Trésorerie au début de l'exercice	1 923 499	2 099 353
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 759 348 \$	1 923 499 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

Le Partenariat canadien pour le rétablissement de la Fondation des maladies du cœur de la Fondation des maladies du cœur (« l'Organisme ») a légalement changé de nom le 17 novembre 2017. Il a été constitué en société sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario et, étant enregistré comme organisme de bienfaisance aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), il n'est pas assujéti à l'impôt.

L'Organisme a pour but :

- a) de mener des recherches ciblées et à forte incidence;
- b) de conclure des partenariats durables à long terme et mutuellement profitables;
- c) de mettre en pratique les connaissances acquises;
- d) de promouvoir l'amélioration des soins et des services.

Anciennement connu sous le nom de Centre de réadaptation post-AVC de la Fondation des maladies du cœur, l'Organisme a obtenu ses lettres patentes le 3 avril 2009. Avant cela, il était régi par un protocole d'entente conclu entre la Fondation des maladies du cœur, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Organisme des sciences de la santé de Sunnybrook et le Centre Baycrest de soins gériatriques. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, l'Organisme fonctionne comme une entité juridique distincte.

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les OSBL et ils suivent les principales conventions comptables ci-après :

### a) Mode de présentation

L'Organisme comptabilise les apports selon la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

### b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés en produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports reçus mais non encore dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice clos le 31 mars 2020

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### c) Cotisations des membres :

Les avances sur les cotisations des membres sont des sommes transmises par les institutions membres chargées de la réalisation des travaux de recherche avant que les dépenses de recherche ne soient engagées. Les dépenses de recherche figurant dans les créditeurs représentent les dépenses engagées par les institutions membres au cours de l'exercice, mais dont la somme n'a pas encore été versée à l'Organisme par les institutions membres.

Les apports reportés se composent des fonds de recherche obtenus des institutions membres pour lesquels les dépenses de recherche n'ont pas encore été engagées.

### d) Charges

Dans l'état des résultats, l'Organisme classe les charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et selon la fonction à laquelle elles se rattachent directement. L'Organisme ne répartit pas les dépenses entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

### e) Immobilisations

Les nouvelles immobilisations ayant un coût de plus de 1 000 \$ sont comptabilisées à l'actif et amorties de façon linéaire. Le matériel informatique est amorti sur 3 ans. Le mobilier et les agencements sont amortis sur 5 ans.

### f) Estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges qui sont déclarés au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers de la période où ils sont connus.

## 2. Somme à recevoir de la Fondation des maladies du cœur

La somme à recevoir de la Fondation des maladies du cœur s'établit comme suit :

	2020	2019
Somme à recevoir au début de l'exercice	564 \$	129 849 \$
Somme obtenue	(1 500 000)	(2 197 139)
Autres apports constatés	2 000 000	2 067 854
<b>Somme à recevoir à la fin de l'exercice</b>	<b>500 564 \$</b>	<b>564 \$</b>

# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice clos le 31 mars 2020

---

### 3. Informations à fournir concernant le capital

L'Organisme définit le capital comme étant son actif net. En matière de capital, l'Organisme a pour objectif général de financer ses projets futurs et ses activités courantes de fonctionnement.

L'Organisme n'est pas assujéti à des exigences externes sur le plan du capital et sa stratégie globale en la matière demeure inchangée depuis l'exercice terminé le 31 mars 2019.

### 4. Engagements

L'Organisme a pris des engagements en matière de recherche pour les années à venir. Les sommes suivantes ont été engagées pour les trois prochaines années :

2021	650 277 \$
	<hr/>
	650 277 \$

### 5. Instruments financiers

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et provoque une perte financière. L'Organisme encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs et à sa trésorerie. Il évalue continuellement les débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, la provision au titre des débiteurs était de néant.

#### b) Risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'Organisme ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. L'Organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

Les créiteurs et charges à payer sont en général exigibles dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

# PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 5. Instruments financiers (suite)

### c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change ou les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus du Centre ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en cherchant à optimiser le rendement du capital investi.

#### (i) Risque de change

Le risque de change découle de la fluctuation et de la volatilité des taux de change. L'Organisme n'est exposé à aucun risque de change.

#### (ii) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme n'encourt aucun risque important de taux d'intérêt.

#### (iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours. L'Organisme n'est exposé à aucun autre risque de prix.

L'exposition à ces risques est inchangée depuis 2019.

## 6. Impact de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux du Canada et du monde entier.

### a) Current year transactions:

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, il n'y a eu aucune incidence importante sur l'Organisme.

### b) Événements subséquents liés à la COVID-19

Des ajustements doivent être apportés aux états financiers lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé inutile pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

# **PARTENARIAT CANADIEN POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR**

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## **6. Impact de la pandémie de COVID-19 (suite)**

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'Organisme ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net non affecté à l'appui des activités. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie sur l'Organisme.